

AFFAIRE N° 31.

OBJET: Prise à bail pour une durée de 50 ans du terrain appartenant à l'Etat sur lequel a été édifié le centre de vacances " Jacques Tessier " à la Saline les bains.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Afin de régulariser la situation juridique du terrain de 28 160m<sup>2</sup> cadastré section HK n°110 sis à Saint-Paul, lieudit "le Trou d'eau", faisant partie du domaine privé de l'Etat et sur lequel a été édifié le centre de vacances "Jacques Tessier", l'Etat nous propose la passation d'un bail emphytéotique de 50 ans moyennant un loyer annuel de 1366 Francs révisable tous les 3 ans en fonction de l'évolution du coût de la construction à la Réunion, et l'abandon des constructions à l'Etat sans indemnité en fin de bail.

Ces conditions sont l'aboutissement de longues et difficiles négociations qui ont néanmoins permis d'abaisser sensiblement les prétentions de l'Etat.

Je vous demande votre avis sur les termes du bail proposé et, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à le signer pour le compte de la Commune.

Je mets la question aux voix.

---

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

VC - St-Denis le 10 Juin 1981

Pour le Maire,

Le Secrétaire Général

Signé: Didier Culhac

Pour Copie Conforme

P/le Maire

Le chef de Bureau délégué

Jacques Lacroix